

DECRET N° 88-176 du 6 Mai 1988

chargeant le Camarade Nathanaël G. MENSAH,  
Ministre du Travail et des Affaires Sociales  
de l'intérim du Camarade André ATCHADE, Minis-  
tre de la Santé Publique pour compter du  
2 Mai 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi  
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitution-  
nelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

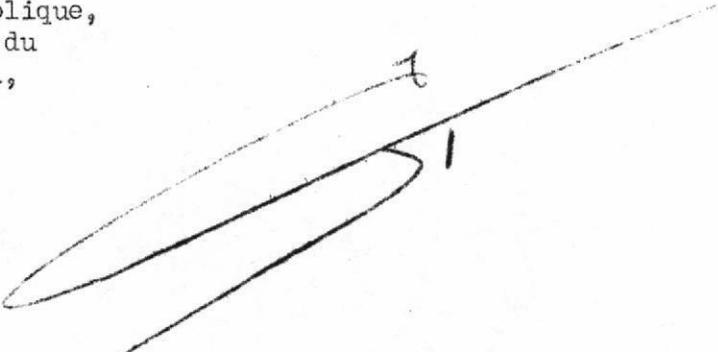
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 2 Mai 1988 le Camarade Nathanaël G. MENSAH,  
Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du  
Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade André ATCHADE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 Mai 1988

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MSP-MIAS 6  
Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAL 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3  
UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-